

<https://www.snetap-fsu.fr/EMC-un-enseignement-pour-tous-les-eleves.html>



EMC, un enseignement pour tous les élèves

- Pédagogie -



Date de mise en ligne : jeudi 29 avril 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le Ministre,

Quand à la rentrée 2015, l'enseignement moral et civique (EMC), créé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a été mis en oeuvre de l'école au lycée, nous avons dit/écrit **pourquoi pas d'EMC pour les élèves de l'Enseignement Agricole ?**

Quand il a été précisé que l'EMC devait transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Nous avons dit/écrit **pourquoi pas d'EMC pour les élèves de l'Enseignement Agricole ?**

Quand en 2015, à la suite des attentats de Charlie Hebdo, dans le cadre de la mobilisation de l'enseignement agricole pour les Valeurs de la République, la [DGER](#) et l'Inspection nous avaient doctement indiqué que dans l'enseignement agricole, nous faisons déjà...ce n'était pas vrai, l'EMC n'existait pas dans les filières de l'enseignement agricole.

Quand, les services de la DGER avaient beau user de nombreux subterfuges pour démontrer que nous faisons déjà : via les référentiels d'histoire géographie, d'[ESC](#), de documentation, de français, par la pédagogie de projet, à travers les semaines de stages collectifs...Nous avons continué à dire/écrire **pourquoi pas d'EMC pour les élèves de l'Enseignement Agricole ?**

Pour mémoire, Il a seulement été rajouté (au printemps 2015) un thème "au choix" dans le référentiel du MG1 concernant la République et le fait religieux en France depuis 1880...Etait-ce là la réponse ? Un thème, au choix, en 1ère SEULEMENT.

Quand la DGER a mis en place, l'unité facultative "Engagement citoyen" qui ne peut être une réponse à tous ces enjeux : facultative, elle n'existe pas dans tous les établissements, facultative, elle n'est pas forcément choisie par les élèves, facultative elle n'est pas accompagné d'un référentiel de formation, ni par un temps dédié pour les personnes de la communauté éducative, qui n'est qu'invitée à en faire l'évaluation. Nous avons continué à dire/écrire **pourquoi pas d'EMC pour les élèves de l'Enseignement Agricole ?**

Pourtant, à l'occasion de la réforme du CAPa ou du STAV, l'EMC s'est mis en place. Doit-on en déduire que nous n'en faisons pas avant ? et donc que les réponses que l'on nous fournissait n'étaient que poudre aux yeux et mauvaise foi sur un sujet pourtant de première importance, de surcroît dans le contexte que l'on sait ? Manifestement oui...

En octobre 2020, quand à l'occasion du terrible assassinat de notre collègue Samuel PATY, les différents services du Ministère se sont une nouvelle fois rappelés l'importance de cette question - mais seulement pour un temps car que ce soit lors de notre rencontre avec le cabinet le 9 décembre ou encore lors de notre échange, avec vous Monsieur le Ministre en février 2021...aucune avancée de court terme et assumée comme une priorité réelle n'a été possible.

Nous n'aurions, selon les propos de votre conseiller technique, « *pas les moyens de mettre en place cet enseignement dès la rentrée 2021* » !! Pourtant, la Directrice Générale, interrogée sur le maintien du schéma de

suppression d'emplois, déclare sans ciller devant la Mission sénatoriale sur l'Enseignement Agricole... que ce schéma est gérable et géré !

L'École doit assurer, conjointement avec la famille, l'enseignement moral et civique, qui comprend l'apprentissage des valeurs et symboles de la République et de l'Union européenne, des institutions, des droits et devoirs sociaux et prépare de façon indispensable à l'exercice de la citoyenneté.

Monsieur le Ministre, comment comprendre une telle situation pour les élèves de la voie professionnelle de l'enseignement agricole ?

- Doit-on comprendre que les jeunes scolarisé-es dans nos établissements ne méritent pas cet enseignement ?
- Doit-on comprendre que la République a renoncé jusqu'au point de laisser de côté certain.es citoyen-n.es ?
- Doit-on comprendre que les enjeux de notre temps si bouleversé, si marqué par les besoins de construire le vivre-ensemble ne sont pas suffisants pour mettre en place cet enseignement ?
- Doit-on comprendre que la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination ne sont pas des sujets pour les futur.es citoyen-n.es, les futur-es professionnel-les que nous formons ?

Par le présent courrier, nous vous demandons expressément, Monsieur le Ministre, de mettre fin à 6 années de renoncement de la DGER et à mettre en place dès la rentrée de septembre 2021, un enseignement d'EMC en seconde, première et terminale professionnelle. Les élèves de l'Enseignement Agricole sont des élèves comme les autres, ils y ont droit.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre détermination à défendre le service public de formation agricole et ses personnels.

Clémentine MATTEI, Co-Secrétaire Générale SNETAP-[FSU](#)
Frédéric CHASSAGNETTE, Co-Secrétaire Général SNETAP-FSU